

Lignes directrices pour les entreprises et organisations essentielles pendant la COVID-19

Dans le cadre de l'épidémie actuelle de COVID-19, les entreprises et organisations doivent protéger la santé et la sécurité de leurs employés, tout en limitant l'impact économique.

Les mesures de distanciation sociale (rester à la maison en cas de maladie, maintenir une distance de 2 mètres (6 pieds) entre les personnes et réduire le nombre d'interactions avec celles-ci), l'hygiène des mains avec du savon et de l'eau ou du gel hydroalcoolique, ainsi que le nettoyage régulier des surfaces fortement sollicitées sont des actes essentiels.

Veillez noter qu'à ce stade, au vu de la situation actuelle à Philadelphie, le Département de la santé publique de la ville continue à recommander que les travailleurs exerçant une fonction essentielle restent en quarantaine à domicile pendant 14 jours suite à l'exposition à une personne atteinte de COVID-19.

Même si le CDC a publié des directives qui permettraient aux travailleurs essentiels de reprendre le travail immédiatement après exposition avec le port d'un masque, la vérification de la température et d'autres précautions, nous ne pensons pas que l'adoption de ces directives à Philadelphie soit adaptée pour le moment. Veillez continuer à imposer une quarantaine aux personnes ayant été en contact avec des cas. Cela permettra d'éviter une plus ample propagation de

Ajouts propres à la décision du 15/4/2020 par la secrétaire à la santé de Pennsylvanie, Rachel Levine :

- Des protocoles de nettoyage supplémentaires sont requis en cas de révélation d'une exposition d'entreprise à un cas probable ou confirmé de COVID19.
- Les employés ayant été en contact étroit avec ce cas dès la période de 48 heures avant l'apparition des symptômes jusqu'au moment où le patient a été isolé doivent obtenir des renseignements.
- Veillez à ce que les employés puissent maintenir entre eux une distance de 2 mètres (6 pieds) pendant leur journée de travail.
- Veillez fournir des masques à vos employés et exiger qu'eux, ainsi que leurs clients, les portent sur le site, à l'exception du cadre des repas.
- Veillez limiter le taux d'occupation à 50 % du maximum habituel.
- Veillez installer des écrans et autres barrières aux zones de caisses et de contrôle pour séparer physiquement les caissiers des clients ou prenez d'autres mesures nécessaires pour assurer une distanciation sociale.
- Prévoyez des pauses toutes les heures pour que vos employés puissent se laver les mains.

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.

l'infection parmi les travailleurs essentiels, en particulier les travailleurs à faible revenu, moins susceptibles de pouvoir suivre les recommandations de distanciation sociale.

Ce document d'orientation aidera les entreprises et organisations essentielles à comprendre les meilleures pratiques dans l'environnement actuel, pour assurer votre sécurité et celle de votre personnel. Le Département de santé publique de Philadelphie (PDPH) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) fourniront des informations actualisées et fiables au sujet de COVID-19 au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Que faire si un employé est concerné par une infection possible ou confirmée au COVID-19

- Tout employé souffrant de toux, de fièvre ou d'essoufflement ne doit pas se présenter au travail. Si des symptômes apparaissent sur le lieu de travail, l'employé en question doit être isolé, puis renvoyé chez lui immédiatement. Ils doivent recevoir le conseil de se faire soigner en cas d'aggravation des symptômes.
- Ces employés peuvent revenir au travail s'ils remplissent les DEUX critères suivants :
 - au moins 3 jours se sont écoulés après la disparition de la fièvre (sans prise de médicaments réduisant la fièvre tels que l'acétaminophène (Tylenol) ou l'ibuprofène) **et** une amélioration est manifeste par rapport aux symptômes respiratoires **et**
 - au moins 7 jours se sont écoulés depuis le début des symptômes
- Les employés qui habitent avec un cas COVID-19 confirmé et qui ne tombent pas malades doivent rester chez eux et s'isoler pendant 14 jours, après l'arrêt de l'isolement de la personne malade.
- Les employés ayant été en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 en dehors du cadre domestique doivent [rester chez eux et s'isoler](#) pendant 14 jours après le dernier contact avec le cas en question, même en l'absence de symptômes. Définition d'un contact étroit :
 - être situé à moins de 2 mètres d'un cas COVID-19 pendant une période prolongée (10 minutes ou plus);
 - avoir été en contact direct avec des sécrétions infectieuses d'un cas de COVID-19 (par exemple, se faire tousser dessus).
- Les employés qui se trouvaient à l'intérieur avec un cas COVID-19, mais ne répondent pas aux critères d'un contact étroit (c'est-à-dire se trouvant dans une pièce à plus de 2 m (6 pieds) du cas) doivent contrôler eux-mêmes s'ils détectent des symptômes pendant 14 jours après leur dernier contact avec le cas et s'isoler en cas d'apparition de symptômes.
- Les employés ayant été en contact avec une personne exposée à un cas avéré ou possible ne sont pas tenus de s'isoler, sauf s'ils développent des symptômes ou sont diagnostiqués positifs au COVID-19.
- Les personnes ayant des symptômes légers pouvant être liés à une infection par COVID-19 doivent rester chez elles et n'ont pas besoin d'un test. **Ne demandez pas de preuve de dépistage du COVID-19 en vue de bénéficier d'un congé de maladie ou pour pouvoir retourner au travail.** Les stocks de tests sont insuffisants pour tester les personnes atteintes d'une maladie bénigne et un test négatif, effectué trop tôt après exposition, peut donner de faux espoirs.

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.

- Veillez à suivre le protocole de nettoyage ci-dessous, le cas échéant, si l'employé atteint de COVID-19 a été présent sur le lieu de travail pendant sa maladie ou dans les 48 heures précédant l'apparition de symptômes.
- Veuillez noter que l'approbation du PDPH n'est pas nécessaire pour une réouverture après fermeture pour nettoyage.

Autres recommandations

Élaborez ou réviser un plan de poursuite des opérations (COOP).

- Veillez à ce que tous les employés soient informés des procédures requises en les communiquant, oralement ou par écrit, dans leur langue maternelle ou préférée, ainsi qu'en anglais ou selon une méthodologie leur permettant de comprendre.
- Identifiez et formez les employés pour qu'ils puissent jouer des rôles essentiels en cas de manque important de personnel. Veillez à ce que l'établissement dispose d'un nombre suffisant d'employés pour effectuer toutes les tâches de travail de manière efficace et de manière à garantir la sécurité du public et des employés.
- Veillez à ce que l'établissement dispose d'assez de personnel pour contrôler l'accès, maintenir l'ordre et faire respecter une distanciation sociale d'au moins 2 mètres (6 pieds).
- Planifiez les modalités de communication et de coordination avec les employés, les clients et les fournisseurs si des changements soudains s'avéraient nécessaires (changement d'horaires, etc.).
- Envisagez une manière de répondre aux besoins suivants :
 - Réduction des opérations aux activités de base avec personnel réduit
 - Réduction temporaire des services
 - Réduction des plages d'ouvertures
- Modifiez les heures d'ouverture en fonction des besoins, afin de disposer de suffisamment de temps pour le nettoyage et/ou le réapprovisionnement.
- Envisagez des dispositions de logement sur place pour les employés qui jouent un rôle essentiel, si cela devient nécessaire.
- Veillez à ce que cette planification permette une distanciation sociale suffisante (distance de 2 mètres/6 pieds entre personnes).

Identifiez des stratégies de distanciation sociale, entre les employés et avec le public.

- Demandez aux employés en mesure de travailler à distance de le faire.
- Remplacez les réunions de personnel de vive voix par des réunions téléphoniques ou sur Internet. Si une réunion se tient de vive voix, veuillez impliquer le moins d'employés possible, sans dépasser 10 employés à la fois et maintenez une distance sociale d'au moins 2 mètres (6 pieds).
- Envisagez de proposer à vos clients des options de commande et de livraison en ligne et de livraison devant la porte, en veillant à ce que les clients respectent une distance de 2 mètres (6 pieds) si possible.

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.

- Installez une signalisation par affiches :
 - Demandez aux personnes malades de ne pas entrer.
 - Incitez les gens à couvrir leur toux ou leurs éternuements.
 - Exigez une distanciation sociale de 2 mètres (6 pieds) pour les clients et les employés.
 - Exigez de tous les clients qu'ils portent un masque..
 - Une signalisation téléchargeable est disponible [ici](#).
- Veuillez placer et fixer mouchoirs et désinfectant pour les mains de manière à ce que vos clients puissent y accéder, sans pouvoir les voler.
- Donnez à vos employés la possibilité de se laver les mains régulièrement avec du savon, du désinfectant pour les mains et des lingettes désinfectantes et veillez à ce que les espaces communs soient nettoyés régulièrement, ainsi que pendant les changements d'équipes de travail.
- Veuillez fournir des masques que les employés peuvent porter pendant leur temps de travail et rendez-en le port obligatoire dans le cadre du travail, sauf, en cas de nécessité, si l'employé doit manger ou boire pendant les temps de pause. Les employeurs peuvent devoir approuver les masques obtenus ou fabriqués par les employés, conformément aux directives du ministère de la Santé de l'État.
- Exigez que tous les clients portent des masques lorsqu'ils se trouvent dans vos locaux et refusez l'entrée aux personnes qui n'en portent pas, sauf si l'entreprise fournit des médicaments, des équipements médicaux ou de la nourriture. Ces types d'entreprises doivent proposer des méthodes alternatives pour l'enlèvement ou la livraison de ces marchandises. Toutefois, les personnes ne pouvant pas porter de masque en raison d'un problème médical (dont les enfants de moins de 2 ans selon les directives du CDC) peuvent entrer dans vos locaux et ne sont pas tenues de fournir des documents attestant de leur état de santé.
- Veuillez installer des vitres hygiéniques ou des barrières en plastique entre le personnel et le public aux caisses et dans les zones d'enregistrement ou prendre d'autres mesures requises pour assurer une distanciation sociale entre clients et employés.
- Les magasins présentant plusieurs lignes de caisses doivent n'utiliser qu'une caisse sur deux, voire moins. Alternez toutes les heures en utilisant les caisses précédemment fermées pour les employés et les clients. Après chaque alternance, veuillez nettoyer les caisses précédemment ouvertes ainsi que leurs environs, dont les terminaux de paiement par carte.
- Lorsque des caddies et des paniers sont mis à disposition des clients, un employé doit nettoyer ceux-ci avant de les rendre disponibles pour les clients entrant dans vos locaux.
- Veuillez placer produits et autres aliments non emballés derrière des cloisons et demander au personnel qui les manipule de porter des gants.
- Dans la mesure du possible, ne menez des activités commerciales avec le public que sur rendez-vous. Lorsque ce n'est pas possible, limitez à tout moment le taux d'occupation à un maximum de 50 % du nombre indiqué sur le certificat d'occupation afin de réduire l'encombrement. Maintenez une distanciation sociale de 2 mètres (6 pieds) aux caisses et guichets.

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.

- Déterminez des heures spécifiques pour les personnes âgées ou autres personnes à haut risque dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise ou mettez en place d'autres stratégies afin de protéger les personnes les plus vulnérables.
- Interdisez l'entrée dans vos établissements commerciaux à tout visiteur non essentiel.
- Échelonnez les heures de début et de fin du travail pour les employés lorsque cela est possible, afin d'éviter que des groupes importants entrent ou sortent des locaux en même temps. Répartissez les temps de pause de vos employés afin de réduire le nombre de personnes en pause à un moment donné, pour respecter la distanciation sociale.
- Prévoyez suffisamment d'espace pour que vos employés puissent prendre des pauses et des repas en maintenant entre eux une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds). Disposez les sièges de manière à ce que les employés soient tournés dans le même sens et pas l'un en face de l'autre lors des pauses et repas.
- Limitez le nombre de personnes dans les espaces communs de vos employés, tels que vestiaires, salles de pause, salles à manger, salles de formation et de conférence, afin que ceux-ci puissent maintenir entre eux une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds).

Mettez en œuvre des protocoles de nettoyage.

- Maintenez les protocoles de nettoyage préexistants établis par votre entreprise.
- En plus de maintenir des protocoles de nettoyage préexistants, les entreprises doivent nettoyer et désinfecter régulièrement les éléments fréquemment manipulés, conformément aux directives du CDC, dans les espaces accessibles aux clients, locataires ou autres personnes.
- Établissez des protocoles pour gérer l'exposition éventuelle à des personnes potentiellement ou réellement infectées par COVID-19, notamment :
 - Fermez les zones visitées une personne concernée par une infection probable ou confirmée au COVID-19. Ouvrez les portes et les fenêtres extérieures et utilisez des ventilateurs pour augmenter la circulation d'air dans cet espace. Veuillez attendre un minimum de 24 heures avant de commencer tout nettoyage ou désinfection éventuelle. Le personnel de nettoyage doit nettoyer et désinfecter les espaces et objets utilisés par toute personne malade (à savoir : bureaux, sanitaires, équipements électroniques, etc.), en se concentrant sur les espaces touchés fréquemment.
 - Identifiez les employés ayant été en contact étroit (moins de 2 mètres (6 pieds) pendant environ 10 minutes) avec toute personne potentiellement ou effectivement infectée par le COVID-19, dont les employés ayant été en contact avec ce cas jusqu'à 48 heures avant l'apparition des symptômes.
 - Informez rapidement vos employés ayant été en contact proche avec une personne concernée par une exposition avérée au COVID-19 au sein de votre entreprise, tout en respectant la confidentialité de la situation.
 - Tous les employés ayant été en contact proche avec des cas avérés doivent rentrer chez eux pour une quarantaine de 14 jours. S'ils restent

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.

asymptomatiques, ils peuvent revenir après 14 jours. En cas de développement de symptômes, ils doivent en informer leur superviseur et suivre les instructions en matière de retour au travail présentées ci-dessus.

- Veillez à ce que votre entreprise dispose d'un nombre suffisant d'employés pour effectuer les protocoles présentés ci-dessus, de manière efficace et en temps voulu.

Assurez-vous que vos employés restent à la maison, s'ils sont malades.

- Les employés présentant des symptômes (fièvre, toux ou essoufflement) doivent en informer leur supérieur et rester chez eux.
- Les employés malades doivent suivre les directives de retour au travail du PDPH, tel que mentionné ci-dessus.
- Mettez en œuvre des politiques souples permettant à vos employés de rester à la maison lorsqu'eux-mêmes ou des membres de leur famille sont malades, en particulier :
 - Des politiques relatives aux absences non programmées
 - Des politiques relatives à l'utilisation des congés de maladie
 - Des politiques de retour au travail
 - Des congés maladie rémunérés
- Mettez en suspens les politiques exigeant un certificat médical pour les congés de maladie prolongés.
- Tenez vos employés informés de la disponibilité des congés en vertu de la [loi sur le congé familial et médical](#) (FMLA).
- Envisagez un congé maladie obligatoire pour tout employé présentant de la fièvre ou des symptômes respiratoires.
- Pensez à réaffecter les employés présentant un risque élevé de complications graves associées au COVID-19, ou dont les membres du foyer sont à haut risque, loin de tout contact direct avec d'éventuels clients et consommateurs. Si une réaffectation est possible, demandez à vos employés de vous signaler si eux-mêmes ou les membres de leur foyer font partie d'une catégorie à haut risque :
 - Les personnes de plus de 50 ans
 - Les personnes souffrant de maladies chroniques, notamment de diabète, de maladies cardiaques et de maladies pulmonaires

Sensibilisez vos employés sur la propagation du COVID-19 et à la prévention associée.

- Fournissez à vos employés des liens avec des renseignements relatifs au COVID-19 du [Département de la santé publique de Philadelphie](#) et du [CDC](#).
- Fournissez des informations à vos employés sur le programme de poursuite de vos activités.
- Diffusez des informations sur [le bon comportement respiratoire](#) et [les procédures de nettoyage de l'environnement](#).

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.

- Nettoyez régulièrement toutes les surfaces touchées fréquemment sur le lieu de travail, à des endroits tels les postes de travail, les comptoirs, les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier, les poignées de réfrigérateur et les fontaines/refroidisseurs d'eau. Utilisez les produits de nettoyage habituellement utilisés à ces endroits et suivez les instructions figurant sur leur étiquette.
- Fournissez des lingettes jetables afin que les surfaces touchées fréquemment puissent être nettoyées par les employés avant chaque utilisation.
- Encouragez vos employés à créer des plans d'urgence personnels ou domestiques.
 - Incluez dans vos services, le cas échéant, des modes alternatifs de garde d'enfants.
 - Partagez [les renseignements du PDPH sur la prévention du COVID-19](#).

Assurez la disponibilité des produits, technologies et des équipements d'hygiène essentiels.

- Identifiez les besoins en approvisionnement sur des périodes de 2 à 5 semaines.
- Assurez-vous de disposer de produits pour le lavage des mains (savon, serviettes, désinfectant pour les mains) et de mouchoirs en papier.
- Le cas échéant, collaborez avec votre service informatique pour renforcer vos communications continues (par exemple : courrier électronique, accès à distance, conférences téléphoniques, webinaires, etc.).

Réduisez vos déplacements non essentiels.

- Annulez les voyages d'affaires.
- Réduisez vos déplacements personnels non essentiels.

Visitez www.phila.gov/COVID pour de plus amples renseignements - Envoyez le message COVIDPHL par SMS au 888-777 pour recevoir des mises à jour sur votre téléphone.

Appelez le (800) 722-7112 pour parler à un professionnel de la santé sur la ligne d'assistance téléphonique sur le coronavirus de la grande région de Philadelphie.